

Image not found or type unknown



Assurance civil suite a un incident mineur

Par **gottardo**, le **05/07/2011** à **15:51**

Bonjour, mon enfant est en vacance chez sa tante ,et elle lui a casser sa plaque a induction .Mon assurance me dit qu elle ne rembourse pas car je ne suis pas pressente .Est ce normal?Merci de votre réponse, rnMes sincères salutations, Mme GOTTARDO.

Par **mimi493**, le **05/07/2011** à **17:08**

Relisez votre contrat, pour voir si les dégats de votre fils ne sont pas pris en charge uniquement quand il est sous votre garde.rnrnComment peut-on casser une plaque à induction ?